



Forêts communales: enjeux pour sécurité foncière, la croissance démographique et la décentralisation au Cameroun

*Journée thématique du PFBC
Njamena, du 19 au 22 septembre 2012*

Martial Nkolo, GIZ/ProPSFE





Un cadre propice

- Une mise en œuvre effective des principes de *participation* des populations à la gestion des forêts, et de *responsabilité* des communes dans le choix de leurs options de développement
- Une consécration de ces principes par la *loi forestière* à travers la possibilité donnée aux communes de demander des forêts communales (FC)
- Une consolidation à travers une prévision des espaces des FC dans le *plan d'affectation des terres*
- Une option ancrée dans le processus *de décentralisation* par l'Etat en matière d'environnement et d'aménagement du territoire





Qu'est ce qu'une FC?

Le patrimoine forestier camerounais distingue :

- le *Domaine Forestier non Permanent (DFnP)*, ou domaine national à vocations multiples
- le *Domaine Forestier Permanent (DFP)*, affecté à la forêt et/ou à l'habitat de la faune: forêts de production subdivisées en Unités forestières d'aménagement (UFA), Aires protégées... et les **FC**.
- Est considéré, au sens de la loi, *comme FC, toute forêt ayant fait l'objet d'un acte de classement pour le compte de la commune concernée ou qui a été plantée par celle-ci.*



FC: quelques faits saillants

- Mai 2005, création de l'Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCam)
- Juin 2006, montage et lancement du Programme d'Appui aux Forêts Communales du Cameroun (PAF2C) fruit de la coopération entre l'ACFCam et la FN CoFor avec l'implication de plusieurs PTF (GIZ, FFEM...)
- Janvier 2008, installation du Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC) qui est l'agence d'exécution de l'ACFCam. Et avec ce centre, le processus à pris de l'ampleur
- Novembre 2009, signature d'un protocole d'accord entre le MINFOF et l'ACFCam; et entre ACFCAM et MINEDPED en 2001





Au centre de la démarche: le PAF2C

Quelques objectifs stratégiques...

- Globalement: garantir la dynamique des forêts tout en répondant aux attentes des citoyens
 - Appuyer les communes dans le processus de classement/transfert, d'aménagement et de gestion des FC
 - Renforcer la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage de la FC par les Communes
 - Augmenter les revenus des communes pour soutenir l'amélioration des conditions de vie
- ...Et une intervention dans toutes les zones géographiques du Cameroun





La FC: quels résultats?

- Une *réponse appropriée à l'exploitation anarchique* de la forêt dans le DFnP et dans le DFP non attribué
- une *mobilisation* des acteurs locaux ancrés dans une même réalité socio spatiale
- Une *gestion durable* de proximité de la ressource à travers un plan d'aménagement et une EIE permettant simultanément la préservation de la biodiversité, la gestion rationnelle de la faune sauvage et le maintien des usages traditionnels de la forêt





La FC: quels résultats?

- Une source importante *d'emplois locaux*
- une *valorisation* des ressources locales permettant une émergence productive/dynamique endogène de développement



Quelques chiffres pour illustrer

A ce jour:

- 14 FC classées
- Près de 50 FC dans le processus de classement dont une 20ne en création par plantation dans la partie septentrionale du pays
- 06 Forêts communales sont déjà aménagées pour une superficie de 142 021 ha (142,02 km²);
- Les revenus de la FC constituent plus de la moitié du budget communal



Un zoom sur les FC de plantations

- Une option au cœur de la nouvelle stratégie gouvernementale
- La création de FC plantation est une option de *sécurisation des espaces forestiers* à proximité des concentrations urbaines et de lutte contre la désertification dans les zones de savane
- Avec un *plan de gestion* (production régulière de bois de feu et de service en taillis à coupes périodiques), les communes pourront réduire la tendance à la destruction des zones boisées tout en permettant un approvisionnement régulier et fiable des villes en bois de chauffe et de service
- ...Mais un investissement sur le long terme est nécessaire pour créer et *sécuriser au plan foncier* des boisements communaux



Sécurité foncière des FC: un vrai casse-tête

Une sécurisation prévue par la loi mais faisant face à:

- Un manque de texte d'application de la loi notamment l'immatriculation foncière selon une procédure conjointe entre les ministères en charge des forêts et des domaines
- Des coûts d'immatriculation très importants (pour 15000 ha, 190 millions de FCFA)

Des dysfonctionnements dans l'aménagement du territoire faisant courir le risque:

- d'une exploitation non durable du fait des superpositions des titres sur le terrain
- de déclassement des FC pour d'autres usages





Messages clés

La sécurisation foncière étant capitale, il convient:

- Mettre en place une procédure unique de classement et d'immatriculation foncière des FC pour une économie de moyens aux communes
- *Faire en sorte que le décret de classement d'une FC donne immédiatement lieux à l'obtention du titre foncier.*
- Exempter les frais d'établissement du titre foncier aux communes



Messages clés

- Accompagner les communes dans la mise en place des FC (en particulier de plantation dans la zone septentrionale)
- Appuyer le développement du «capital social » au sein des communes pour accompagner le processus de décentralisation forestière, et des contre-pouvoirs sur la question de la gouvernance
- Renforcer les contrôles de gestion et de traçabilité





Merci de votre attention

Nkolo Martial

Responsable de la Foresterie Communale

GIZ/ProPSFE

martial.nkolo@giz.de

